

DUPLICATA

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE VÉHICULES COMPLETS MODÈLE A1 - PAGE 1



A PACCAR COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	M4EN3 - TE205CD6ZZZ - ECA205NM3RSNNKD3340H1
0.2.1.	Nom commercial	CF 460 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven, Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du châssis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTM4300G105819
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0014*14 02-10-2015
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres.	véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique
Eindhoven, 18-03-2016		

MODÈLE A1 - PAGE 2 Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues		2		6	
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées		1		Essieu 2	
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)		1		Essieu 1	
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)		1		Essieu 2	
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1. Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3600 mm	3600 mm	P/A	P/A
5.	Longueur	6. Largeur	5960 mm		2550 mm	
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)		470 mm		P/A	
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage		4500 mm			
11.	Longueur de la zone de chargement	12. Porte-à-faux arrière	P/A		990 mm	
13.	Masse en ordre de marche		7665 kg			
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)		5099 kg	2566 kg	P/A	P/A
13.2.	Masse réelle du véhicule		7665 kg			
16.	Masses maximales techniquement admissibles		20500 kg			
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible		8000 kg	13000 kg	P/A	P/A
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		P/A			
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux		60000 kg			
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]		National		FR	
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays		19000 kg			
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue		8000 kg	13000 kg	P/A	P/A
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		P/A			
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux		44000 kg			
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble					
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:					
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2. Semi-remorque	P/A		53900 kg	
18.3.	Remorque à essieu central	18.4. Remorque non freinée	P/A		P/A	
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)		12835 kg		P/A	P/A
20.	Constructeur du moteur	21. Code moteur inscrit sur moteur	DAF Trucks NV		MX-13 340H1	